



Engagement 6 de la charte qualité de service

Votre fidélité est récompensée avec Habitalys

POINTS DE FIDÉLITÉ

- Les premiers sont offerts : **10 points** de bienvenue lors de mon entrée dans les lieux.
- Je gagne des points grâce à :

1. Mon ancienneté dans mon logement

Je cumule **des points tous les mois** dès mon entrée dans mon logement.*

Ces points augmentent tous les ans selon un barème établi !

Mais je peux aussi gagner des points grâce à des bonus * :

2. Je règle mon loyer par prélèvement automatique : **1 point par mois**

3. Je fournis dans les délais mon attestation d'assurance : **5 points**

4. Je permets au prestataire désigné par HABILALYS d'entretenir annuellement les équipements de mon logement (chauffage, VMC, détecteurs de fumées, robinetterie, ...) : **5 points**

5. Je participe aux réunions locataires de ma résidence : **12 points**

6. Je parraine une personne qui devient locataire ou propriétaire d'un logement HABILALYS : **12 points**

7. Je participe aux événements organisés par HABILALYS (Floralies, jeux concours ...) : **12 points**

*A compter de la mise en place de la charte, vos points d'ancienneté seront automatiquement calculés depuis votre date d'entrée dans les lieux.

HABITALYS
BATISSEUR D'UN ART DE VIE
www.habitalys.com





Engagement 6 de la charte qualité de service

**Nous ne tenons pas nos engagements ?
Nous vous offrons des points !**

- ➔ Mon logement n'est pas propre à mon entrée **20 points**
- ➔ Les serrures ne sont pas changées **10 points**
- ➔ Le logement n'est pas équipé d'ampoules basse consommation **10 points**
- ➔ Ma réclamation n'a pas été prise en compte dans les délais fixés **20 points**
- ➔ Je n'ai pas été averti de l'annulation / du retard de mon rdv **10 points**
- ➔ Le délai d'intervention d'une entreprise partenaire n'a pas été respecté **20 points**